

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION DE BEAU-PARENTALITÉ - (N° 2327)

Tombé

N° CL44

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« après »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.